

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT RHONE ALPES

COMMISSION AGRICULTURE - FORET
REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2006 – SERMERIEU

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Noms – Prénoms	Structure
BARRABE Anne	Chambre d'agriculture de l'Isère
BARRAY Sandrine	SMAB Bourbre
BASSET Luc	VALFOR
BOICHON Didier	CARDON
BONJEAN Audrey	Comité d'expansion
BRUN BUISSON François	CRPF
CLEUX Vincent	Syndicat mixte de la boucle du Rhône
CROST Didier	CARDON
DE GERMINY Bertrand	VALFOR
DELORT Christian	Agriculteur
DIMIER VALLET	Adabio Isère
FRANCOIS Michel	Agriculteur FDSEA
FRANCOIS Yves	CARDON
GRANDJEAN Jacques	VALFOR
GREFF NICOLAS	Agriculteur Sermérieu
GRIOT Jean Claude	Agriculteur
JUPPET Sylvain	JA canton
LOMBARD Robert	Syndicat mixte – CC Pays des Couleurs
MARQUE Cécile	Chambre d'agriculture de l'Isère
MOYNE Jean-François	Lo Parvi
TESTE Pierre	Agriculteur
VIAL Stéphane	JA 38 CARDON
VIGNAL Franck	COFORET
VILLALTA Véronique	ADASEA 38

Ordre du jour :

- ① Présentation de la politique régionale en faveur de l'agriculture et de l'espace rural dans le cadre des CDRA
- ② Présentation d'enjeux et d'axes de travail issus des réflexions menées par CARDON sur le secteur agricole + Débats et définition et hiérarchisation des enjeux pour l'agriculture et la forêt sur le territoire

① Présentation de la politique régionale en faveur de l'agriculture et de l'espace rural dans le cadre des CDRA - PSADER

En déclinaison de son Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural, la Région Rhône-Alpes s'engage dans une territorialisation et une déconcentration de sa politique en faveur de l'agriculture et du développement rural. Il s'agit de permettre aux acteurs territoriaux de disposer de marges de manœuvre plus importantes dans la construction de projets stratégiques agricoles et de développement rural – PSADER répondant aux enjeux qu'ils identifient sur leur territoire.

La mise en place d'un PSADER réunissant un large panel d'acteurs sera vivement encouragée sur une échelle territoriale qui sera celle d'un Contrat de Développement de Rhône-Alpes - CDRA ou d'un Parc Naturel Régional- PNR. Il constituera donc le volet agricole et développement rural du CDRA. Le pilotage des projets sera assuré par la structure porteuse d'un Contrat de Développement Rhône-Alpes.

Le PSADER doit être propre au territoire. Il sera établi sur les bases d'un diagnostic et l'identification d'enjeux et d'objectifs.

L'intervention régionale portera prioritairement sur des actions collectives et structurantes relevant de 4 thématiques suivantes :

- la diversification de l'agriculture vers la commercialisation des produits agricoles de qualité sur un marché localisé et vers des activités de service en réponse à des besoins du territoire. Des projets collectifs organisés autour de la valorisation des produits agricoles pour un marché localisé par la vente directe et/ou par les circuits courts seront encouragés par la Région. Le maintien d'un tissu agricole peut passer par la diversification des entreprises agricoles vers des activités de services en lien notamment avec les fonctions résidentielles et récréatives de ces espaces ruraux,
- l'accompagnement à la transmission des entreprises agricoles et l'accueil d'actifs en milieu rural,
- les opérations de gestion concertée des espaces, ainsi que des ressources naturelles et patrimoniales. Ceci implique la disparition du dispositif Projet Local de Gestion de l'Espace par l'agriculture -PLGE dont le concept doit dorénavant s'intégrer dans un PSADER ;
- la recherche de synergies entre acteurs et de solidarités entre secteurs d'activités en matière de gestion des ressources humaines.

Le PSADER pourra également inclure des actions liées à la forêt et à la filière bois s'il s'agit de démarches partenariales et que ces dernières ont leur pertinence à être prises en compte à l'échelle de travail considérée pour la mise en œuvre du PSADER.

② Présentation d'enjeux et d'axes de travail issus des réflexions menées par CARDON sur le secteur agricole + débats

Lors de la précédente réunion en juin 2006, un état de lieux a été présenté et discuté par la commission. Le comité de pilotage du CDRA s'est ensuite réuni le 9 juillet pour valider cette première étape.

Conformément au planning d'élaboration du contrat et sur la base du diagnostic, cette 2ème commission avait pour objectif d'identifier les enjeux principaux du territoire concernant la thématique : Agriculture – Espace rural - Forêt.

Deux groupes de travail se sont constitués pour recueillir les propositions de pistes d'actions. Les propositions de chacun des groupes sont présentées dans les tableaux joints.

Le 18 septembre dernier s'est déroulée une réunion de présentation sur le développement durable et sur son intégration dans les CDRA. Ci-joint, un document de la Région sur les critères d'appréciation des projets par rapport à l'objectif de développement durable.

La prochaine commission se déroulera le 15 novembre de 20h15 à 22h30 en groupes de travail pour affiner et préciser les propositions.

AGRICULTURE – ESPACE RURAL - FORET ENJEUX ET PISTES DE TRAVAIL

Commission du 20 septembre 2006 - Compte rendu synthétique des échanges

Enjeux transversaux

Installer en agriculture et transmettre les exploitations

Former les agriculteurs en continue

Préserver une activité d'élevage sur le plateau de l'Isle
Crémieu pour l'entretien des milieux et des paysages

Quelle identité pour le territoire de BRD ?



Enjeux thématiques

Améliorer les conditions de travail et de vie des agriculteurs (modes d'organisation collective, groupements d'employeurs...)

Sécuriser et valoriser l'espace agricole (désenclavement des bâtiments agricoles, prise en compte du passage d'engins agricoles dans la conception des ouvrages urbains...)

Permettre l'évolution des exploitations via la diversification des activités ou la création de nouvelles activités (nouveaux débouchés, filières, services... agricoles, en prolongement de l'activité agricole ou ruraux)

Accompagner l'amélioration des pratiques agricoles à l'égard de la protection des milieux, des ressources et du cadre de vie

Renforcer les liens entre agriculteurs et autres acteurs de la Boucle du Rhône

Structurer une filière Bois et mobiliser les acteurs

Réflexion Groupe Forêt

Commission 20 septembre 2006 *Compte rendu synthétique des échanges*

Éléments de diagnostic :

La forêt représente 25% des surfaces de notre territoire, mais beaucoup reste encore inexploitée.

Sur le secteur, on peut repérer deux grands types de forêt :

- Une forêt difficile, mal entretenue et peu valorisable composée de bois de taillis. Cette forêt est principalement basée sur le plateau de Crémieu.
- Une forêt plus riche sur le plan des bois d'œuvre, très diversifiée (chêne, peuplier...) située d'avantage sur la région de Morestel.

Sur le plan de la logistique, les parcelles sont morcelées, les propriétaires privés sont souvent désintéressés du devenir de cette richesse.

La boucle du Rhône est une réserve non négligeable de bois dans la proximité de Lyon. Avec l'augmentation du pétrole et la montée du bois énergie, ce point n'est pas négligeable et permettra son développement lorsqu'on aura besoin de cette ressource.

Une association regroupant des propriétaires privés existe : Valfor

Les enjeux / les pistes de travail :

La filière bois du secteur de la Boucle du Rhône a beaucoup de mal à se développer car morcelée et mal structurée.

Dans le cadre du PER, une structuration de la forêt est nécessaire si l'on veut développer le bois énergie du secteur. Il faut toutefois que cela se fasse rapidement, étant donné les impératifs du PER.

On pourrait donc envisager une mobilisation des propriétaires (ils sont demandeurs) sur un secteur ciblé : le plateau de Crémieu ; sur des bois peu rentables : le taillis et pour un seul débouché : le bois énergie, voir plus précisément la fabrication de bois plaquette. En ciblant ainsi, les actions pourront être plus réactives et serviront de support à des actions futures plus globales de type remembrement.